

Règlementations

Le grand Bazar du Printemps

Samedi le 02 juin 2018



Membres du comité organisateur

Julie Bertrand, Nancy Caron
et Caroline Poisson

grandbazarduprintemps@hotmail.ca

La réglementation s'applique autant aux vendeurs de l'extérieur qu'aux résidents du quartier. Prenez note que si les règlements ne sont pas respectés, vous serez contraint de quitter votre emplacement et des frais pourront vous être chargés.

1. Prenez note que la vente a lieu le samedi 02 juin 2018, en cas de pluie, elle sera remise au dimanche 03 juin 2018. Si malheureusement nous devons annuler l'activité, vous serez remboursé, moins les frais d'administration de 5\$.
2. La grandeur de l'emplacement loué est de douze pieds de façade. Celui-ci sera déterminé sur la chaussée et le numéro de l'emplacement sera indiqué.
3. Il est important de respecter le numéro de l'emplacement qui vous sera attribué afin de faciliter l'arrivée et l'installation des vendeurs.

4. Le vendeur ne doit en aucun cas s'installer sur le terrain d'un citoyen, l'emplacement déterminé se situe dans la rue.
5. La propreté des emplacements est primordiale, donc il est de votre devoir de tout ramasser avant votre départ.
6. Pour ceux et celles qui louent des tables, des frais de 70\$ par table vous seront chargés si la table est remise endommagée.
7. Les heures de la vente sont de 8h à 16hres. Vous devez arriver entre 6h30 et 8h00. Prenez note que la rue Centenaire sera fermée à compter de 8h, à partir de cette heure vous devrez donc transporter votre matériel à pied.
8. Afin de respecter les résidents du quartier, il est très important de ne pas arriver avant 6h30.
9. Veuillez prendre note qu'à compter de 8h, aucune inscription ou arrivée de nouveaux vendeurs ne sera acceptée.
10. Un stationnement est prévu pour les vendeurs dans les rues Villeneuve, Piché, Veillette et Charles-Audy. Un seul véhicule sera accepté par stationnement. (Stationnements limités)
11. Veuillez apportez votre change, car le restaurant sur place ne donnera aucune monnaie.
12. Ne pas oublier d'apporter des sacs de plastique pour remettre les achats à vos clients.

Paiement par chèque ou mandat poste libellé à :

"Le Grand Bazar du printemps".

Postez à l'adresse suivante :

215 rue Piché, Ste-Thècle, QC, G0X3G0

En cas d'annulation de votre part, pour l'emplacement ou la table, il n'y aura aucun remboursement.